

## DU PROCÈS DE LYON A GENÈVE

Le procès de Lyon avait eu lieu. Kropotkine, Bernard, Gautier, Bordat avaient été condamnés à cinq ans de prison, d'autres à des peines variant de quatre à six mois. Quelques-uns furent acquittés.

Penant le procès l'attitude de Gautier fut celle d'un homme qui ne renie aucune de ses idées. Il se défendit remarquablement. Mais après le verdict, il fut brusquement séparé de ses camarades. Pendant qu'ils étaient expédiés à Clairvaux, lui, sans chercher à leur dire un mot, était transféré à Sainte-Pélagie, à Paris. Ce qui était une grande faveur, car, même ceux qui étaient condamnés à Paris étaient envoyés en province, si la condamnation dépassait un an.

Cela fut sans doute dû à l'Intervention de son ami Goron, avec qui il publia, pendant sa détention, un roman en collaboration.

Quand je ramenai le *Révolté* à Paris, Crié me remit un article que j'insérai croyant qu'il était de lui. Il était intitulé: «*Préjugés Anarchistes, Violences de paroles*». Plus tard, Crié m'avoua que l'article en question - qui était parfaitement juste, du reste - était de Gautier.

Puisque nous sommes sur son sujet, voici une historiette que me raconta Kropotkine.

Au procès, Gautier avait prononcé un discours émouvant, vibrant d'émotion. Mais, au cours de son plaidoyer, il fut interrompu par l'avocat général, Fabreguette qui fut gratifié par la suite d'un fauteuil à la Cour de cassation. Gautier, nullement troublé par l'interruption, sembla, au contraire, y trouver une occasion de repartir avec une plus belle envolée si possible.

Quand ils eurent réintégré la prison, Kropotkine dit à Gautier:

Tu as été magnifique. Mais ne t'étais-tu pas fourvoyé à un moment de ton discours? Comment

t'en serais-tu tiré, si l'avocat général ne t'avait pas interrompu?

Farceur! fit Gautier, en le poussant du coude, n'as-tu pas remarqué que je me suis arrêté à un moment? L'interruption était prévue, et comme elle ne venait pas, il fallait bien donner à Fabreguette le temps de la trouver.

Baillet qui le connaissait me disait qu'il apprenait ses discours devant sa glace, étudiant ses gestes. Parfait, sans doute, comme entraînement. Mais au bout de quelque temps de cette pratique, que restait-il de sincérité?

-----

Les arrestations avaient ralenti les correspondances de notre groupe avec ceux de province, mais cela n'empêchait pas que lorsqu'un camarade venait à Paris c'était chez moi qu'il descendait.

Pendant quelque temps, j'avais eu un camarade russe, qui travaillait avec moi. Après lui, ce fut Dejoux, le premier gérant du Droit Social qui me tomba du ciel.

Condamné à deux ans, qu'il n'avait nullement l'intention de faire, il avait quitté Lyon. Et comme il n'avait aucune relation à Paris, il resta avec moi.

Ce fut lui qui m'apprit beaucoup de choses sur Lyon. L'activité des camarades lyonnais ne devait pas s'arrêter aux quelques attentats qui s'étaient produits. Notre-Dame de-Fourvière devait sauter. On avait dû, me dit-il, déjà y transporter de la dynamite. Mais par suite d'indiscrétions dans la correspondance avec Paris, le projet fut abandonné.

A propos de l'attentat de Bellecour, il me dit que le seul individu tué fut un anarchiste qui, doutant de son efficacité, avait résolu de l'empêcher. C'est en voulant éteindre la mèche de la bombe qu'il avait été victime de l'explosion.

De Cyvoct, l'auteur de l'attentat, il faisait de grandes louanges. Grande intelligence, disait-il, et grandes promesses. Il avait pu s'échapper.

Mais, quelque temps après, les journaux nous apprenaient qu'il venait d'être blessé, en Belgique, en manipulant des explosifs.

Si le nom de Cyvoct fut aussitôt mis en avant comme auteur de l'attentat, c'est que la police avait dû l'apprendre d'un nommé Valadier qui suivait le mouvement et que l'on sut plus tard être un mouchard. Mais elle n'avait aucune preuve. Cyvoct n'en fut pas moins condamné à mort. Tout ce que l'on put réunir contre lui, c'étaient des articles du *Droit Social*, où l'on appelait les colères des vengeurs sur l'«Assommoir», où se produisit l'attentat.

On n'osa pas l'exécuter, il avait été extradé de Belgique, à la suite de son accident il fut envoyé au bagne.

-----

Plus tard, à la suite de l'affaire Dreyfus, une campagne fut menée pour obtenir sa libération. Il fut remis en liberté, après dix-sept ans de captivité.

Il vint me rendre visite au journal. Je m'attendais à trouver un homme exceptionnel. Je fus navré de voir ce que le bagne en avait fait. Le malheureux n'avait absolument plus rien dans le ventre.

Sous l'impulsion d'un ancien membre de la Commune, Arnold, des électeurs du XIIIème avalent posé sa candidature à la députation. J'essayai de lui faire comprendre que, libéré, il n'avait aucune chance d'être élu. Mais, grisé par l'accueil enthousiaste d'un certain nombre de citoyens, il se voyait déjà au Parlement. Il tenta, à son tour, de me convaincre de la bonne besogne qu'il allait y faire.

Je lui exprimai les doutes que je nourrissais à ce sujet, lui expliquant que, le voudrait-il, il ne pourrait pas y faire grand chose. Mais, évidemment, pour lui, je n'étais qu'un radoteur.

A propos de l'attentat de Bellecour, il voulut se poser en victime d'une erreur judiciaire. Il n'y avait pas plus innocent que lui dans cette affaire.

Victime d'une entorse à la justice, lui dis-je, évidemment, puisqu'il n'existait aucune preuve contre vous, mais innocent! permettez-moi d'en douter.

Et comme il persistait, je lui donnai le nom de celui qui lui avait procuré la dynamite, un camarade fort connu dans le mouvement, qui, lui-même, me l'avait confié.

Après tout, à force de nier sa participation à l'attentat, peut-être Cyvoct avait-il fini par croire lui-même à son innocence.

Et cependant, Cyvoct n'avait pas été trop maltraité au bagne - relativement à d'autres, bien entendu - puisque, en dernier lieu, il était employé à la pharmacie. En considérant ce qu'il était devenu, on se demande ce qui doit rester de ceux à qui le régime est appliqué dans toute sa rigueur.

Cyvoct disparut du mouvement.

-----

Bernard, Bordat et quelques autres camarades avaient décidé de faire appel du jugement. Le procès s'ouvrit à nouveau vers la fin de février 1883.

Le procès d'appel était en cours lorsque j'arrivai à Lyon. Je n'eus rien de plus pressé que de me rendre à une des audiences, où je pus serrer la main des camarades, y étant arrivé avant que la séance fût commencée.

Au cours de l'audience, il fut donné lecture de plusieurs lettres de moi qui avaient été saisies chez l'un ou l'autre des accusés. Tant et si bien que Tressaud, un camarade de Marseille, chez qui on en avait saisi aussi, s'écria: «*Mais, enfin, si c'était si défendu de correspondre avec Grave, pourquoi n'est-il pas ici, avec nous?*». Ce qui fit tourner, souriant, les autres accusés vers moi.

C'était chez Lemoine que se faisait la préparation des envois de vivres pour les détenus. Toute la famille s'y employait avec zèle et entrain. Mme Lemoine secondait admirablement son mari, et les enfants de même. C'est curieux comme tous ces «contempteurs» de la famille font de bons époux ou épouses, et de bons pères ou bonnes mères de famille.

Le camarade Lemoine ne tarda pas à payer pour son zèle. Pris pour je ne sais plus quel délit de parole, il fut condamné à deux ans de prison.

-----

Vers la fin de 1883, Reclus vint me trouver - sur la suggestion de Sophie Kropotkine - pour me demander si je voulais aller à Genève m'occuper de l'administration du *Révolté*, en remplacement du

camarade qui y était, et qui, ayant femme et enfants, ne pouvait plus supporter la «purée» dans laquelle lui et sa famille végétaient depuis trop longtemps. Il fallait quelqu'un qui n'eût qu'à penser à sa peau.

Aller à Genève me souriait assez. Voir du pays! Apprendre un nouveau métier! - je devais composer le journal - j'acceptai d'emblée. Lorsqu'il fallut conclure, la réflexion étant venue, je terminai par où j'aurais dû commencer, en disant à Reclus: «*Mais, est-ce que je serai capable de m'en tirer?*».

Je n'avais mis les pieds dans une imprimerie que pour aider à l'expédition de l'Egalité, de Guesde. C'était insuffisant comme apprentissage.

Il n'y a qu'à vouloir, fit Reclus. Vous apprendrez.

Bon! S'il n'y a qu'à vouloir, j'accepte. Mais comme je pensais à me marier, et n'envisageais pas de me fixer à Genève, je fis la réserve que je ne m'engageais que pour six mois. Bon, bon, fit Reclus, on verra.

Les six mois durèrent trente et un ans. Et encore fallut-il la guerre pour y mettre fin.

Je logeai mes meubles et outils chez un parent de Seigné, et partis pour Genève.

La première journée cela alla bien. Le camarade que je devais remplacer m'apprit la casse et à tenir le composteur. Le lendemain j'attendis vainement le camarade, je ne le revis que quelques jours après. Il devait du reste continuer à s'occuper de la rédaction.

Pour être anarchiste, on n'en est pas moins homme. C'est-à-dire, homme comme vous fait l'éducation actuelle. Quoiqu'il eût adhéré au nouvel état de choses, le camarade - appelons-le X... - ne pouvait s'empêcher d'être froissé de ce qu'il considérait comme une diminution et de me regarder comme un intrus.

De la part de quelques-uns, je trouvai une certaine hostilité, mais je trouvai aussi de l'aide. Un déserteur, nommé Belnet, qui était compositeur, prit une casse chez lui, et se mit à composer la copie que je lui passai.

Les commencements furent durs.

Je me rappelle qu'une nuit, faisant la mise en pages, il m'échappa un paquet qui représentait bien trois quarts de colonne. Naturellement, il se mit en

pâte. Je dus le recomposer. Mais lorsque je voulus sortir la composition du composteur, même accident. Et pendant au moins une demi-heure il en fut ainsi. J'en fus réduit à ne sortir qu'une ligne à la fois pour ne pas voir ma composition s'éparpiller.

Enervé, je fus plus d'une fois prêt à donner un coup de pied dans la galée, et à tout envoyer au diable. Je dus m'arrêter un temps avant de continuer. Quand je repris le travail, j'étais plus calme, cela marcha normalement, et au matin les formes étaient prêtes à être emportées chez l'imprimeur qui nous faisait le tirage.

-----

J'avais retrouvé un camarade que j'avais connu au Groupe des Vème et XIIIème, un nommé Pinet, ouvrier peintre, qui m'offrit le lit et la pension chez lui, à mon arrivée.

Mais comme il était sans travail, qu'il avait une femme et un enfant qu'elle allaitait, il arriva que nous dûmes vivre tous les quatre avec les 80 francs que Reclus s'était chargé de m'assurer tous les mois.

J'étais dans une situation embarrassante. Cela ne pouvait durer ainsi, et, d'autre part, il me coûtait de les laisser dans une pareille misère.

Ce Finet était un bon garçon, mais, j'en ai peur, un peu insouciant et flemmard. Ce n'est pas lui qui aurait fait mentir le dicton que «la sueur de peintre vaut très cher»!

Je ne me souviens plus comment finit notre association. Il avait dû, je crois, trouver du travail. J'en profitai pour louer une chambre meublée chez une locataire de Perrare, un réfugié de la commune de Lyon. Il me recommanda également à un boucher qui prenait des pensionnaires.

Là, c'était la noce! Pour 40 francs par mois, on avait, le matin, café au lait à discrétion, viande, légumes, dessert à midi tant que l'on pouvait en manger, et le café par-dessus le marché; le soir, de même. Heureux temps!

-----

Le dimanche matin, quelques-uns des camarades qui s'intéressaient à la propagande avaient l'habitude de venir faire un petit tour à l'imprimerie. Parmi ceux qui venaient, je me rappelle Ritz, un Genevois, qui, près des autorités suisses était le gérant responsable du *Révolté*.

Belnet, le compositeur dont j'ai déjà parlé; un autre déserteur français, nommé Sadier, un bon camarade avec lequel je suis toujours en rapports; un nommé Steiger, ouvrier bijoutier; un Allemand, ouvrier tailleur, nommé Bareis, tous charmants camarades.

Après avoir causé de choses et d'autres toute la matinée, on se rendait chez le père Pictet - notre proprio-marchand de vin - prendre le «distak», - c'est le nom du verre d'absinthe, à Genève - et on se séparait jusqu'au dimanche suivant.

Il me revient en mémoire une promenade que nous fîmes tous ensemble, un jour de semaine, sur le Salève. C'était une belle journée d'hiver. Il avait gelé. Lorsque nous fûmes sur la hauteur, nous vîmes, au-dessous de nous, les arbres couverts de givre: c'était féérique. Nous arrivâmes, assez fatigués, à un village sur la montagne.

A propos de Sadier, un bel exemple de la fameuse liberté suisse tant vantée. A son arrivée à Genève il était venu loger chez sa tante, veuve d'un révolutionnaire de Clamecy, réfugié & la suite de quelque mouvement. Plus tard, sa compagne l'ayant rejoint, ils s'étaient mis dans leurs meubles. Mais réfractaire, on lui mesurait l'hospitalité. On ne lui avait accordé qu'un permis de séjour valable pour trois mois seulement, qu'il devait faire renouveler à expiration.

Lorsque sa compagne fut arrivée, il eut la visite presque journalière des policiers qui venaient le relancer, pour qu'ils fissent régulariser leur situation, la pudique Helvétie ne pouvant pas tolérer que des gens se missent en ménage sans approbation du maire. On menaçait de les expulser.

Je crois qu'à la fin ils durent céder.

-----

Grâce aux relations que j'avais eues, comme secrétaire du Groupe des Vème et XIIIème, je réussis à donner de l'extension au journal.

Des camarades de France se chargèrent d'en placer des numéros. Il vint également quelques abonnés. Bref, en peu de temps je tirai à 3.000 au lieu de 1.500.

Mais cela allait trop bien. Quelques mois après mon arrivée à Genève, le Gouvernement français interdit l'entrée du *Révolté* en France.

J'essayai de le faire passer dans des journaux

bourgeois locaux, mais la surveillance était bien assurée, tous les exemplaires furent confisqués.

Gross, un autre camarade suisse qui fut excessivement utile à la propagande, nous avait bien trouvé un gradé de l'octroi qui s'offrait à nous le faire passer en France, mais le prix qu'il demandait revenait à 0,10 l'exemplaire, le prix que nous le vendions. C'était hors de nos moyens.

Heureusement, des camarades de Roubaix me proposèrent la combinaison suivante: j'adresserais les colis à un village voisin de la frontière; là, les camarades iraient les chercher et s'arrangeraient pour leur faire passer la frontière et les expédier aux adresses que je leur enverrais.

Cela marcha admirablement pendant quelque temps, sauf que, parfois la police saisissait les exemplaires chez les libraires qui les mettaient en vente.

Mai il arriva pis. Un jour, le camarade Petoux, qui se préparait à franchir la frontière avec son chargement, fut interpellé par les douaniers. Deux des camarades qui l'accompagnaient lâchèrent leur paquet et prirent la poudre d'escampette. Petoux fut arrêté et écroué au poste des douaniers. Comme s'il s'était agi d'un criminel, on le fourra dans un sac d'où ne passait que sa tête, et on le ficela sur une chaise où il dut passer la nuit ainsi.

Le lendemain, trimbalé du commissaire au procureur, il fut, à la fin, relâché. Il n'y avait pas, paraît-il, de délit caractérisé.

Brûlé, il céda la place à un autre camarade qui, à son tour, fut surpris par les douaniers, mais parvint à s'enfuir en territoire belge en abandonnant son fardeau.

Remplacé par un autre volontaire, le journal était distribué en France malgré l'interdiction. Dans les intervalles où nous n'avions personne pour traverser la frontière, nous faisons le service des abonnés sous enveloppes, que nous allions mettre à la poste, à Saint-Julien, en France. Le cercle de lecteurs s'agrandissait sensiblement.

-----

Lorsque des camarades voulaient publier quelque placard clandestin, ils s'adressaient à notre imprimerie. Un jour, de Londres, où se trouvaient nombre de réfugiés français, je reçus, d'un nommé Bordes la copie d'un manifeste comportant le texte d'une affiche grand format, que je devais imprimer

sur papier blanc, pour lui donner l'apparence d'une affiche officielle. Elle devait être placardée à Paris.

Tout ce que je me rappelle, c'est qu'il y était dit: "que c'étaient les bourgeois qui avaient inventé la diversité des langues pour mieux diviser les travailleurs".

J'écrivis à Bordes pour lui signaler sa bourde. Quoique pas très convaincu, il condescendit à ce que je fisse la correction nécessaire.

Or, plus tard, il fut prouvé que ce Bordes était un agent de la Préfecture de Police. Il joua un rôle très suspect à Londres. D'accord avec un nommé Dupont, - autre individu des plus louches - ils fondèrent une revue intitulée l'*International*. Bordes m'écrivit pour me demander communication de la liste des abonnés du *Révolté*, qui se publiait alors à Paris.

A ce moment, j'étais renseigné sur le monsieur, je lui répondis que la liste des abonnés du *Révolté* n'était pas à la disposition du premier venu. Que, n'ayant pas l'honneur de connaître suffisamment M. Bordes, je ne pouvais lui faire cette communication.

Inutile de dire que je fus copieusement assaisonné dans les numéros ultérieurs de l'*International*.

-----

Il n'y avait guère plus d'un an que j'étais à Genève lorsque les tracasseries commencèrent.

Les révolutionnaires allemands, réfugiés en Suisse, étaient fort nombreux et fort actifs. Le gouvernement suisse lui, a été de tous temps aux ordres des autres gouvernements, lorsqu'il s'est agi de faire la chasse aux réfugiés politiques, surtout socialistes.

On commença à parler d'un complot que l'on venait de découvrir. Naturellement, les auteurs de ce complot étaient des révolutionnaires allemands auxquels la Suisse donnait une si large hospitalité. Il s'agissait de faire sauter le Palais fédéral, à Berne.

On ne disait pas quel intérêt avaient les révolutionnaires allemands à vouloir faire sauter les autorités du pays où ils s'étaient réfugiés, mais les juges de tout pays sont toujours prêts à instrumenter contre les «*troubleurs de l'ordre public*» sans embarrasser de questions indiscretes ceux qui les font agir. Aussitôt commencèrent perquisitions et arrestations et, afin «*que nul n'en*

*ignore*», ces perquisitions et arrestations furent opérées sous la super-intendance d'un procureur allemand.

C'était le procureur général de la Confédération suisse, un nommé Muller, qui était chargé de l'enquête.

Le complot, car c'en était bien un - pas des anarchistes, mais contre eux - visait surtout les révolutionnaires allemands, mais l'occasion se présentait trop propice pour qu'on n'en fit pas profiter les révolutionnaires des autres pays.

Lorsqu'on eut assez perquisitionné, arrêté chez les Allemands, qui habitaient, surtout, la Suisse allemande, ce fut notre tour, à Genève. Un beau matin, le premier janvier, un juge accompagné de deux mouchards, fit irruption chez nous - celle qui devait être ma femme était venue me rejoindre à Genève. Après avoir fouillé et refouillé sans rien trouver, ils s'en allèrent.

Mais j'appris aussitôt qu'ils étaient passés à notre imprimerie: qu'ils y avaient «*barboté*» ce qu'ils avaient voulu, et y avaient mis les scellés, ils avaient pris le propriétaire comme témoin.

-----

On a beau brûler papiers et correspondances, il reste toujours quelque chose en quelque coin. Dans le rapport du Muller en question, je trouve qu'il avait été saisi à l'imprimerie, des lettres de Reclus, - elles ne devaient pas être nombreuses - un manuscrit de sa main, intitulé: «*La peur des Mouchards*», relatif aux événements de Montceau-les-Mines.

Toute notre correspondance. J'allais oublier de le dire, était saisie à la poste.

Peu de temps après, Perrare, moi et Sadier étions appelés à comparaître devant Muller. J'ai oublié si c'était à l'Hôtel de Ville ou au Palais de Justice. Ce fut la première et unique fois que je pénétrai dans la vieille ville.

Arrivé là, on commença à me boucler dans une espèce de placard où je pouvais à peine remuer. On m'y laissa mijoter une demi-heure environ. Puis on vint me chercher pour me conduire auprès de Muller qui avait arboré son air le plus majestueux.

Il était assis à une table couverte de paperasseries et de divers objets hétéroclites.

Ce fut d'un ton assez rogue qu'il commença

l'interrogatoire. Mais je déclinai toute réponse, protestant contre les tracasseries dont nous étions l'objet.

Après m'avoir posé les questions qu'il se croyait tenu de me poser malgré mon silence, il me montra un tube de cuivre, saisi à l'imprimerie, me demandant à quoi ça servait.

A fondre les rouleaux en gutta qui servent à notre machine à imprimer - une minerve avec laquelle on faisait les petits travaux, quand, par hasard, il nous en arrivait.

Il sembla désappointé.

Et de cela nous avons besoin, ajoutai-je, en m'en emparant et le plaçant à côté de moi.

De cela aussi, continuai-je, en poursuivant mon inspection et mon tri parmi les «*pièces à conviction*».

Toute la raideur du bonhomme s'était passablement atténuée. Il me regardait d'un air stupéfait. Cependant, le sentiment de «*sa dignité*» sembla le reprendre, et il me commanda de laisser sa paperasse tranquille et de reprendre ma place. «*Vous êtes prévenu*», ajouta-t-il.

Après pas mal de paroles oiseuses, - l'entrevue avait duré plus d'une heure - nous arrivâmes à la conclusion:

Vous signez votre interrogatoire?

Non,

Vous refusez! Pourquoi?

Parce que je subis vos formalités, mais n'y prête pas la main.

Alors, vous refusez de signer?

Parfaitement.

Après une pause: Vous êtes libre, fit-il. Vous pouvez vous retirer.

Sadier et Perrare qui étaient arrivés après moi, et, comme moi, bouclés dans des placards, passèrent à leur tour. Avec eux ce fut vite bâclé. Mais, comme moi, ils refusèrent de signer leur interrogatoire, ce qui leur valut d'être «*rebouclés*» dans leur placard. Ils furent enfin relâchés, après avoir, à nouveau, confirmé leur refus.

Le résultat de tout ce tintamarre fut l'expulsion de quatorze des réfugiés allemands arrêtés. Elle fut suivie de la mienne, mais elle ne vint que plus tard, alors que j'étais déjà en France.

Devant la saisie journalière de notre courrier, Reclus et moi décidâmes de transporter le *Révolté* à Paris. Comme j'ignorais si je ne serais pas arrêté au dernier moment, des camarades allèrent prendre, d'avance, mon billet et celui de ma femme. Ils nous firent monter dans un compartiment vide. Ayant mis le nez à la portière lorsque le train fut en marche, je vis une pancarte portant l'inscription: «*Dames seules*».

J'enlevai la pancarte, que je cachai sous un coussin, le train continuant sa marche vers Paris. C'est ainsi que nous quittâmes le territoire de la libre - oh! combien! - Helvétie!

**Jean GRAVE.**

-----